Trait d'Union 79

Nouvelles de la Fédération

Fédération Internationale des Jardins Familiaux
association sans but lucratif | Juin 2023

Contenu :

In memoriam
Josef Burri 3
Karl-Erik Finnman 4

Éditorial
Reconcevoir une valeur qui a fait ses preuves 5

Résolution
Ensembles de Jardins et Aménagement du Territoire 6

Nouvelles pistes de Conception
Belgique : Nouvelles méthodes d'aménagement des jardins 10
Suisse : Nos aires de jardin doivent devenir des joyaux de la végétation urbaine 12
Autriche : Le jardin adapté au climat est à la mode 17
Allemagne : Modernisation d'une association de jardins familiaux, transformation innovante d'un ancien site 19
Suède : Årstafältet 21

Diplôme
Suède : L' association de jardins familiaux de Nordmaling 24

Adresses 25
Mentions légales 26

Josef Burri

Malou Weirich

ancienne Secrétaire générale de la Fédération Internationale des Jardins Familiaux

Josef Burri ancien président de la Fédération suisse des jardins familiaux nous a quittés pour toujours le 1er mai à l'âge de 91 ans.

Seppi Burri a d'abord été actif au niveau local, puis régional. De 1974 à 1988, il a été président de la fédération lucernoise. Il s'est rapidement engagé au niveau national où il est devenu membre du comité directeur de la fédération suisse, d'abord comme représentant régional, puis comme vice-président et enfin comme président de 1991 à 1995.

D'abord comme vice-président, puis comme président, il a représenté les jardiniers associés suisses parmi nous. De plus, il a également été réviseur au sein de notre Fédération Internationale de 1991 à 1995.

Durant sa participation à nos activités, il a été un délégué très constructif, il a présenté et défendu les intérêts de ses jardiniers associés nationaux et a toujours aidé à trouver des solutions communes.

Avant comme après sa présidence, il s'est intéressé aux affaires internationales et a porté un regard critique sur beaucoup de choses.

L'apport de Seppi Burri à nos réunions et les informations qu'il nous donnait sur l'évolution de la situation en Suisse étaient appréciés de tous.

Nous garderons un bon souvenir de Seppi.

Karl-Erik Finnman

Malou Weirich

ancienne Secrétaire générale de la Fédération Internationale des Jardins Familiaux

Le 25 avril 2023, nous avons reçu la triste nouvelle du décès inattendu de Karl-Erik Finnman à l'âge de 82 ans.

Karl-Erik a été membre du conseil d'administration de la fédération suédoise pendant de nombreuses années et son président de 2017 à 2020. Karl-Erik a aussi représenté la fédération suédoise au sein de notre Fédération Internationale pendant cette période et en a également été son réviseur de comptes.

Karl-Erik était convaincu de l'utilité de la Fédération Internationale pour tous, de la nécessité de la renforcer et de la faire connaître encore davantage auprès des jardiniers associés. Il aurait volontiers organisé une réunion d'étude à Stockholm avec sa fédération nationale, si le déménagement de la fédération dans d'autres locaux, devenu nécessaire de manière quelque peu inattendue, n'était pas venu contrecarrer ce projet.

Le travail constructif et l'apport de Karl-Erik à nos réunions, les informations qu'il nous a données, ensemble avec Ulrica Otterling, sur les développements en Suède, ont été une contribution très appréciée par tous. Son interaction joviale avec les autres délégués a en outre apporté une note positive à nos réunions.

Sur la carte que j'ai écrite à Lorna Finnman et à la famille, on pouvait lire : *« Les souvenirs sont comme de petites étoiles qui brillent dans la nuit de notre chagrin ».*

Karl-Erik nous manquera, nous garderons de lui un excellent souvenir et nous continuerons à garder en mémoire de nombreux bons moments passés ensemble.

Reconcevoir une valeur qui a fait ses preuves

Claude Haagen, Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural du Luxembourg

Claude Haagen

L'exemple du Luxembourg illustre très bien les défis qui se posent lors de l'aménagement de nouveaux lotissements de jardins familiaux ainsi que lors de la conservation des lotissements existants.

En l'espace de 10 ans seulement, entre les recensements de 2011 et 2021, la population du Luxembourg a augmenté de plus de 25%. Cette augmentation a de multiples conséquences pour notre pays. Comme dans de nombreuses autres régions d'Europe, le Luxembourg a connu une explosion des prix sur le marché de l'immobilier, avec pour conséquence une augmentation de la densité de construction, tant sur les nouveaux terrains à bâtir que dans les zones d'habitation déjà existantes. Même dans les zones rurales, les maisons individuelles avec jardin cèdent de plus en plus souvent la place à des immeubles avec des places de stationnement pour voitures. Le nombre de ménages ne possédant pas de jardin augmente, ce qui entraîne parallèlement une hausse de la demande de parcelles de jardin dans les ensembles de jardins familiaux.

Des voix s'élèvent rapidement pour exiger des pouvoirs publics que de nouveaux terrains soient mis à disposition pour des lotissements de jardins familiaux.

Mais dans un petit pays comme le Luxembourg, la superficie est extrêmement limitée avec 2.586 km^2 ! Souvent, nous autres Luxembourgeois pensons que ce n'est le cas que dans les petits pays comme le nôtre. Avec l'extension de multiples activités économiques et la croissance démographique qui en découle, la demande de terrains constructibles supplémentaires augmente afin de pouvoir construire des infrastructures publiques de toutes sortes, telles que des écoles, des terrains de sport ou des hôpitaux, ainsi que les routes nécessaires à cet effet.

La pression sur les terres a augmenté à tel point que, lors d'un récent sondage, 55% des agriculteurs ont déclaré qu'ils considéraient la perte de terres comme un danger. Mais depuis le début de la guerre en Ukraine, il est clair pour tout le monde que nous devons également protéger les terres destinées à la production alimentaire.

Au moins, il est tout aussi important, voire plus urgent, d'utiliser les surfaces libres existantes afin de pouvoir lutter activement contre les plus grands défis de notre époque, à savoir le changement climatique et l'appauvrissement de la biodiversité.

N'y a-t-il donc plus aucune chance pour des lotissements de jardins familiaux nouveaux ou même ceux qui existent déjà?

Si! Il existe même des solutions très attrayantes. A savoir, si l'aménagement ou le réaménagement de ces ensembles de jardins est conçu non seulement pour répondre aux besoins légitimes des locataires, mais aussi pour assumer de multiples autres fonctions déjà mentionnées, qui sont pertinentes et importantes pour notre société.

Ce numéro aborde des possibilités intéressantes et montre des exemples concrets de la manière dont les ensembles de jardins familiaux peuvent assumer des tâches socio-économiques et environnementales importantes, afin de promouvoir l'existence et, le cas échéant, la création de ces infrastructures de jardin.

Mais le Luxembourg peut offrir quelques bons exemples non seulement en ce qui concerne les défis, mais aussi en ce qui concerne les solutions, et ce pas seulement pour quelques ensembles de jardins familiaux exemplaires. Je pense ici à l'exposition horticole qui aura lieu de mai à octobre 2025. La LUGA - Luxembourg Urban Garden, dont la devise est de rendre l'invisible visible, vise à combiner des thèmes très variés. Les loisirs, la détente, l'alimentation, l'art, le patrimoine culturel, l'inclusion sociale, la préservation des ressources, l'économie circulaire, la protection de l'environnement et du climat, l'adaptation au climat, la promotion de la biodiversité seront rendus visibles et reliés entre eux. Il devrait en résulter des idées et des inspirations attrayantes pour l'aménagement des ensembles de jardins familiaux.

Ensembles de Jardins et Aménagement du Territoire

Lignes directrices adoptées, à Sandnes le 29 Juin 1993

Il y a 30 ans déjà, les fédérations regroupées à l'époque au sein de la Fédération se sont penchées sur la question de savoir ce que les jardins familiaux pouvaient apporter à l'individu, mais aussi à la collectivité. La résolution ci-dessous traitait déjà en 1993 des différentes formes que peuvent et doivent prendre les jardins familiaux et elle n'a rien perdu de son actualité aujourd'hui.

Lignes directrices

Par une planification urbaine adéquate et plus particulièrement par une planification adéquate des zones vertes urbaines, il faut réussir à sauvegarder et à améliorer le panorama urbain et les paysages, à augmenter la qualité de la vie et à créer les meilleures conditions de vie pour l'homme.

Les jardins familiaux constituent dans les pays affiliés à l'Office International des zones vertes et des zones de détente caractéristiques et traditionnelles.

Ils sont souvent une composante de tout un système cohérent de verdure.

Ils représentent un important moyen de compensation pour les groupes de la population qui habitent dans les quartiers urbains très denses n'offrant à leurs habitants que très peu de verdure.

Le jardin familial continue aussi d'assumer une importante fonction sociale. Les jardiniers amateurs sont en général des locataires d'appartements sans jardin. Les jardins familiaux leur offrent une compensation à des insuffisances dans le domaine du logement et de son environnement, ainsi qu'à la fréquente monotonie du travail. Ils leur permettent de se créer un domaine privé de récréation (au jardin) dans un environnement naturel. Ce fait est tout particulièrement important pour les familles avec des enfants en bas âge qui trouvent souvent des possibilités de jeu insuffisantes dans les quartiers résidentiels.

En plus, il ne faut pas négliger l'apport économique du jardin familial aux familles appartenant aux couches sociales défavorisées et aux familles nombreuses.

En plus, ils enrichissent le choix des lieux de détente pour le reste de la population.

Ils revêtent, avec leurs parcelles de jardins aménagées spécifiquement pour les personnes du 3me âge et les handicapés, ainsi qu'avec leurs jardins scolaires, une importance toute particulière pour ces groupes de citadins.

Ils contribuent aussi tant à la protection de la nature et de l'environnement qu'à l'amélioration de la qualité de la vie et remplissent ainsi une fonction publique à des conditions financiè-

rement avantageuses pour les autorités, parce que les jardins familiaux sont entretenus par leurs utilisateurs eux-mêmes.

Ils continuent pourtant également à remplir pour les utilisateurs individuels une fonction privée en donnant au citadin entre autres la possiblité de cultiver des légumes et des fruits sains, d'exercer une légère activité physique qui stimule la santé, de se détendre et de maintenir ou de rétablir son équilibre physique et psychique dans un environnement sain.

Voilà pourquoi il faut prévoir les jardins familiaux dans la planification des villes et des espaces verts.

Voilà pourquoi il faut réussir à sauvegarder et à protéger juridiquement les jardins familiaux et les ensembles de jardins familiaux.

Voilà pourquoi il faut prévoir et créer des jardins familiaux adéquats tant du point de vue nombre que du point de vue forme et les protéger ensuite juridiquement.

C'est seulement au moyen d'une mise en oeuvre simultanée et coordonnée de mesures de droit public et de droit privé, ainsi que de règlements des associations qu'on peut réussir à ce que les exigences de la planification urbaine, les buts des organisations, les normes de conception des ensembles de jardins, les formes de conception et d'utilisation du jardin familial soient pris adéquatement en compte.

1) Exigences de la planification urbaine

- Les jardins familiaux sont des lieux de détente individuels dans des zones vertes. Ils doivent en conséquence respecter et sauvegarder le caractère d'une zone verte du point de vue de leur aspect, mais aussi du point de vue de leur forme d'utilisation.

- En tant que composante du système de verdure urbaine, les jardins familiaux devront être intégrés dans les coulées vertes.

- Les ensembles de jardins familiaux, devront en tant que zone de détente, être accessibles au public et lui permettre de passer à travers ces ensembles. Ils devront stimuler les contacts et les relations entre les personnes.

- Les jardins familiaux devront être aménagés dans un endroit favorable près des quartiers résidentiels, éventuellement aussi à proximité de centres sportifs et de centres de loisirs.

- Ils devront être accessibles à pied ou avec des transports publics, afin de pouvoir être utilisés aussi au cours du temps libre journalier et non seulement au cours des week-ends.

- Les jardins familiaux devront, comme l'ensemble des zones de verdure, être soumis le moins possible aux effets de la pollution.(bruit, pollution de l'air et du sol)

- Lors de l'aménagement de nouveaux ensembles et de la réhabilitation d'ensembles existants, il faudra tenir suffisamment compte des aspects esthétiques.

- Les jardins familiaux existants devront être autant que possible protégés juridiquement – ils ne doivent pas servir de réserve de terrains pour des usages considérés comme plus importants.

2) Buts de l'organisation

- Critère de mise à la disposition de jardins familiaux :

- Les occupants d'appartements sans jardins et les personnes qui, sur base de leur situation personnelle, présentent un besoin particulier, devront avoir la possibilité d'obtenir une parcelle de jardin à des fins personnelles et non commerciales et pour la détente.

- La mise à disposition des parcelles de jardin devra se faire sur base de considérations objectives et sociales.

- Les frais de mise à disposition devront être maintenus aussi minimes que possibles (ceci vaut tant pour la mise à disposition d'une nouvelle parcelle que lors d'un transfert).

- Accroissement des activités communautaires (événements mondains et activités jardinières collectives).

- Aménagement d'un service d'information pour jardins familiaux dans les villes et villages, qui, ensemble avec les divisions techniques compétentes et les représentants des amis jardiniers, donnent aux jardiniers amateurs des informations et des conseils.

3) Normes pour la structure intérieure des ensembles de jardins

- Les jardins familiaux devront présenter des formes d'aménagement diverses et éviter l'uniformité.

- Une importance particulière devra être accordée à l'aménagement de la parcelle individuelle.

- En général les parcelles devront avoir une étendue de 250 à 450 m². Diverses dimensions de parcelles devront être disponibles.

- Elaboration de différents modèles-types pour un aménagement adéquat.

- Les ensembles de jardins devront avoir une structure simple et respecter un équilibre sain entre les parties publiques, semi-publiques et privées.

- Les plans d'aménagement urbains devront fixer des conditions cadre détaillées en matière d'aménagement urbain qui sont à respecter lors de la planification de nouveaux ensembles et de la réhabilitation d'ensembles existants.

- Le principe de simplicité et d'économie devra être observé lors de l'aménagement d'un ensemble de jardins.

- Les chemins à l'intérieur de l'ensemble devront être aménagés d'une façon différenciée et servir à la structuration visuelle et fonctionnelle de l'ensemble.

- L'utilisation de matériaux proches de la nature est conseillée.

- Les parkings devront être situés et aménagés de façon à éviter des perturbations.

- Les ensembles de jardins devront être entourés d'une clôture destinée à la protection et à l'encadrement optique sans pour autant éveiller un sentiment de fermeture.

- Les ensembles de jardins devront disposer d'équipements communs qui sont à la disposition des membres de l'association, mais sont également partiellement accessibles au public.

- Lors de l'approvisionnement en eau de l'ensemble de jardins, il faut veiller à la qualité de l'eau et à son utilisation parcimonieuse.

- Le standard des équipements d'évacuation devra être peu coûteux et ceci dans le double but de sauvegarder le caractère de zone verte et d'économiser des frais. Le besoin d'évacuation devra être maintenu à un niveau minimal.

- Des déchets qui peuvent être compostés devront être utilisés dans l'ensemble de jardins.

- Le besoin en courant électrique (pour le jardinage) devra être gardé à un niveau minimal.

4) Formes d'aménagement et d'utilisation du jardin familial

- Le jardin familial devra être utilisé essentiellement pour la culture jardinière à des fins personnelles.

- Lors de la plantation et de l'aménagement, il y a lieu d'observer le critère de la diversité et de respecter le caractère local.

- Des jardins modèles et des jardins scolaires devront être aménagés.

- Les règlements de l'ensemble de jardins devront insister tout particulièrement sur l'utilisation au jardin de méthodes et de produits respectueux de l'environnement.

- La maisonnette ou l'abri se trouvant sur la parcelle individuelle devra, du point de vue de son aspect, s'insérer naturellement dans son environnement et dans le cadre général de l'ensemble de jardins.

- Les maisonnettes de jardins ne devront pas être une résidence secondaire, à moins que le législateur le permette ou le favorise.

- Les dimensions, les matériaux et les formes des maisonnettes ou abris devront respecter les exigences de l'aménagement urbain et le caractère local et les frais devront restés limités.

- Différentes formes d'ensembles de jardins devront être prévues : jardins locatifs, jardins d'utilité, jardins de détente, jardins de loisirs.

5) Conclusions

Considérant :

- la demande constante pour obtenir des jardins familiaux en Europe ;

- la nécessité de prendre en considération tous les éléments et donc aussi les jardins familiaux dans une planification urbaine équilibrée ;

- la nécessité de fixer à long terme l'utilisation du sol pour tous les usages ;

- la nécessité de donner une sécurité juridique aux espaces verts y compris les jardins familiaux, par leur intégration dans les plans d'aménagement du territoire, éventuellement dans les constitutions nationales ;

- la nécessité de créer pour l'avenir des villes adéquates pour l'homme en évitant les fautes du passé ;

les fédérations de jardins familiaux regroupées au sein de l'Office International en tant que représentants des amis jardiniers européens prient les Gouvernements d'Europe, ainsi que les Communautés Européennes et le Conseil de l'Europe :

- de tenir compte, lors de leurs travaux, des jardins familiaux sous leurs formes diverses en tant que composante de l'aménagement urbain et de l'aménagement du territoire en général ;

- de tenir compte, lors de l'élaboration des plans d'aménagement du territoire, des besoins en jardins familiaux ;

- de leur donner par leur insertion, ensemble avec les autres espaces verts dans les plans d'aménagement, une sécurité juridique, c'est-à-dire une garantie pour une utilisation à plus longue durée et

- de leur donner ainsi les bases et les possibilités pour un aménagement et un équipement respectant les critères d'urbanisation et de respect de l'environnement ;

- de stimuler, pour diminuer le besoin en jardins familiaux, des alternatives aux jardins familiaux p. ex. en construisant des appartements avec terrasses, des cours intérieures avec jardins …, parce que la surface des terrains disponibles en région urbaine ne peut pas être augmentée ;

- de suggérer de donner à toutes les catégories d'espaces verts des garanties constitutionnelles ;

- d'élaborer un concept concernant les jardins familiaux lors de l'élaboration d'une ville modèle, si possible en collaboration avec les représentants des amis jardiniers et sur base des principes sus-énoncés ;

- de susciter, là où elle n'existe pas encore, l'élaboration d'une législation sur les jardins familiaux ;

- de prévoir les représentants des fédérations des amis jardiniers en tant que membres consultatifs des commissions d'aménagement du territoire ;

- de proposer la création, au sein des services urbains, régionaux et nationaux qui s'occupent de l'aménagement des zones vertes, d'une division pour jardins familiaux, là où elle n'existe pas encore.

Belgique : Nouvelles méthodes d'aménagement des jardins

Willy Goethals
Président honoraire du parc de jardins familiaux « Slotenkouter », Gand, Belgique
Membre du conseil d'administration de la fédération provinciale des jardins familiaux de Flandre orientale

L'aménagement des jardins familiaux a évolué au fil du temps, et de nouvelles approches et idées continuent d'émerger.

Voici quelques nouvelles méthodes et tendances en matière d'aménagement de jardins familiaux :

Le jardinage vertical :
Le jardinage vertical gagne en popularité dans les zones urbaines où l'espace est limité. Cette technique de conception consiste à faire pousser des plantes verticalement sur des structures telles que des treillis, des murs ou des conteneurs empilés. Elle maximise l'utilisation de l'espace, permet de cultiver plus de plantes sur une surface plus petite et crée un jardin vertical esthétiquement agréable.

Conception de la permaculture :
Les principes de la permaculture sont de plus en plus appliqués dans les jardins familiaux. La permaculture vise à créer des écosystèmes durables, autosuffisants et nécessitant un minimum d'apports extérieurs. Parmi les éléments de conception, citons les plantations d'accompagnement, les systèmes de captage d'eau, les zones de compostage et la création d'habitats pour les insectes et les animaux sauvages utiles.

Jardins accueillants pour les abeilles :
Avec le déclin des pollinisateurs, les jardins familiaux sont conçus pour soutenir les populations d'abeilles. L'intégration de fleurs adaptées aux abeilles, l'aménagement de sites de nidification pour les abeilles solitaires et la réduction de l'utilisation de pesticides sont des aspects essentiels de cette approche. Les jardins accueillants pour les abeilles favorisent la biodiversité et améliorent la pollinisation dans les jardins familiaux.

Jardinage surélevé :
Les plates-bandes surélevées sont de plus en plus populaires dans les jardins familiaux. Les plates-bandes surélevées offrent plusieurs avan-

tages, notamment un meilleur drainage du sol, un meilleur contrôle de la qualité du sol et un accès plus facile pour la plantation, l'entretien et la récolte. Elles créent également des espaces définis pour différentes cultures et peuvent être esthétiquement agréables grâce à l'utilisation de bordures attrayantes.

Jardins sensoriels :

Les jardins sensoriels sont conçus pour solliciter les cinq sens : la vue, l'odorat, le toucher, le goût et l'ouïe. Ces jardins comprennent une variété de plantes aux couleurs, parfums, textures et saveurs différents, ainsi que des éléments tels que des carillons éoliens ou des jeux d'eau. Les jardins sensoriels offrent une expérience multidimensionnelle, favorisant la relaxation, la pleine conscience et l'exploration sensorielle.

Espaces communautaires :

Les jardins familiaux sont de plus en plus conçus comme des espaces communautaires où les gens peuvent se réunir et interagir. Les caractéristiques de conception peuvent inclure des sièges communs, des cabanes à outils partagées, des espaces de rassemblement et des zones pour des événements sociaux ou des ateliers. La création d'espaces favorisant l'engagement communautaire renforce l'aspect social des jardins familiaux.

Aménagement paysager comestible :

L'aménagement paysager comestible associe des plantes ornementales à des cultures comestibles, créant ainsi des jardins visuellement attrayants qui fournissent également de la nourriture. Cette approche intègre des arbres fruitiers, des arbustes à baies et des fleurs comestibles colorées aux côtés des plates-bandes de légumes traditionnelles. L'aménagement paysager comestible ajoute de la diversité, de l'esthétique et de l'utilité aux jardins familiaux.

Technologie de jardinage intelligent :

Les progrès technologiques ont conduit au développement d'outils et de systèmes de jardinage intelligents. Il s'agit notamment de systèmes d'irrigation automatisés, de capteurs de sol, de dispositifs de surveillance météorologique et d'applications pour smartphone permettant de suivre et de gérer les tâches de jardinage. La technologie des jardins intelligents aide les jardiniers à optimiser l'utilisation des ressources, à accroître l'efficacité et à surveiller la santé des plantes.

Ce ne sont là que quelques exemples des nouvelles méthodes et tendances en matière d'aménagement de jardins familiaux. En fin de compte, la conception d'un jardin familial peut être personnalisée en fonction des préférences individuelles, de l'espace disponible et des conditions environnementales locales. L'essentiel est de créer un aménagement qui maximise la productivité, favorise le développement durable, améliore l'esthétique et répond aux besoins et aux intérêts des jardiniers concernés.

Suisse : Nos aires de jardin doivent devenir des joyaux de la végétation urbaine

Otmar Halfmann, VP SFGV| FSJF

Gartenland Viererfeld / Mittelfeld – Visualisation : Raderschall Landschaftsarchitekten AG, Meilen (Equipe Victorieuse VIF ! Concours d'idées d'urbanisques Viererfeld Mittelfeld) | Copyright : Ville de Bern

Les réflexions suivantes pour l'orientation de notre mouvement des jardins familiaux se basent sur des expériences et des impressions directes provenant de l'environnement suisse. Voilà pourquoi il faut évaluer dans quelle mesure elles sont entièrement ou partiellement transposables à d'autres pays européens.

Pour les membres et les fonctionnaires de notre paysage associatif suisse, il se fait en outre douloureusement sentir qu'il n'existe pas de législation nationale sur laquelle nos jardins familiaux puissent s'appuyer, mais qu'à l'exception du canton de Bâle-Ville, qui connaît un ancrage constitutionnel de la surface existante de jardins familiaux comme droits acquis, il n'existe que diverses réglementations officielles ou même … comme dans le cas du site où ma femme et moi exploitons notre parcelle … aucune.

Cela complique inévitablement l'échange d'expériences entre nos fonctionnaires, car pour traiter un sujet au niveau national, il faut toujours connaître les particularités locales et les garder à l'esprit.

Dans ces conditions, il est beaucoup plus difficile de développer ou de formuler des objectifs généraux et concrets que lorsqu' un cadre légal existe au niveau national.

Mais ce n'est pas tout : l'ampleur de l'intervention des autorités peut également varier ; à titre d'exemple, dans un canton, les listes d'attente pour les parcelles sont gérées par le service municipal des espaces verts et de nouveaux membres sont attribués aux associations par les autorités en cas de changement de locataire.

Il est réjouissant de constater que l'intérêt pour la possession d'une parcelle de jardin ne faiblit pas. Après un pic en 2021 [Corona …], l'excédent de la demande dans les agglomérations s'élève toujours à plus de 20 %.

En revanche, nous perdons chaque jour plus de 10 ha d'espace libre en raison

de la construction ou de l'imperméabilisation pour des projets d'infrastructure, et ce principalement dans les régions non alpines déjà densément peuplées.

De plus, la population résidente [aujourd'hui près de 9 millions …] continue d'augmenter rapidement ; à cela s'ajoute un « trafic frontalier » de bientôt un demi-million [pour 5 millions d'employés, cela correspond à près de 10 % …] de personnes vivant en France, en Italie ou en Allemagne, qui viennent chaque jour en Suisse pour travailler – le plus souvent en voiture.

En outre, la renaturation légitime des cours d'eau ou des berges et la protection particulière des espaces riches en espèces nécessitent de la surface.

Et les besoins de loisirs excessifs et majoritairement commercialisés ne peuvent pas non plus se passer de la consommation de surface, de constructions ou de l'imperméabilisation des sols.

La situation de départ pour trouver une orientation à moyen terme pour notre mouvement des jardins familiaux est encore compliquée par des directives écologiques pour l'exploitation des parcelles – bien sûr indiscutables, mais qui varient d'un canton à l'autre. Des directives qui, à leur tour, entraînent malheureusement une augmentation des conflits au sein des associations elles-mêmes.

Cette augmentation des conflits et les exigences techniques et administratives croissantes posées aux comités des associations s'accompagnent d'un manque croissant de membres prêts à se mettre à disposition pour une fonction bénévole.

Ce manque va encore s'aggraver dans les années à venir, car l'évolution démographique nous fait perdre chaque jour des fonctionnaires en fonction depuis de nombreuses années.

Après ces quelques mots clés sur l'état des lieux, passons maintenant à l'organisation de l'avenir :

Augmenter les cotisations des associations

Pour pouvoir agir sur les différents « fronts », les associations ont besoin de ressources. Si celles-ci ne sont pas disponibles au sein de l'association, par manque de personnes compétentes ou qualifiées, il faut faire appel à des prestataires de services ou à des artisans.

Si l'association ne dispose pas des moyens nécessaires, elle se trouve dans une spirale menant à l'implosion, suivant parfois une période d'atrophie.

Disposer de revenus réguliers suffisants est la condition sine qua non pour faire face à diverses exigences – existentielles.

Soulager les bénévoles et renforcer l'autogestion de l'association

Pour les grandes associations avec des centaines de locataires répartis sur plusieurs terrains, la prise en charge d'une fonction au sein du comité directeur peut souvent exiger un travail à temps plein, et ce d'autant plus que les infractions aux règles, les arbitrages entre locataires, l'application des directives des autorités ou des règlements et les litiges juridiques augmentent.

Pour éviter que de plus en plus de personnes engagées n'abandonnent après une courte période au sein du comité, il faut soit rémunérer ces tâches adéquatement [dans la mesure où les membres disposent de la marge de manœuvre nécessaire en termes de temps et de qualifications professionnelles …], soit, mieux encore, les externaliser complètement de l'association vers des tiers. On externalise ainsi les « champs de mines » pour les conflits et on protège ainsi la cohésion.

En même temps, le comité directeur dispose ainsi de plus de temps pour les questions de jardinage ou de construction.

Participation à l'aménagement du territoire

Si les relations de bail entre l'association et le propriétaire du terrain ne sont pas garantis à long terme ou si des constructions sont prévues, il est indispensable de travailler de manière proactive au niveau communal.

C'est la seule façon de protéger l'association contre les surprises, les membres contre les déceptions et d'éviter les mauvais investissements au niveau collectif et individuel.

Si la destruction d'un terrain est identifiée à temps, il est beaucoup plus facile d'entamer des négociations pour obtenir des surfaces de remplacement, que si le temps ne nous laisse plus aucune marge de manœuvre.

Si, dans une commune*, les citoyens ont déjà approuvé à plusieurs reprises une construction qui rase l'ensemble de jardins, il est déjà trop tard pour une protestation médiatique et une éventuelle compassion pour les personnes concernées n'est plus d'aucune utilité à ce moment-là.

Dans une agglomération suisse, le membre local de notre comité qui y est responsable estime par exemple qu'environ 1/3 des sites actuels sont menacés. Dans une telle situation, les comités doivent pouvoir se concentrer en priorité et avec toutes les capacités disponibles pour trouver des solutions.

*Avec la « démocratie directe », le pouvoir de décision pour les modifications des plans de zones communaux revient aux électeurs.

Soigner les partenariats d'alliance

Une votation importante organisée l'année dernière dans quatre communes de l'agglomération zurichoise sur la modification du plan de zone à cause d' une zone de loisirs, qui concernait également un ensemble de jardins locaux, montre à quel point nous avons besoin d'alliances.

Après qu'un référendum ait été lancé par des organisations de protection de la nature renommées et des personnes respectées localement, principalement en raison de la biodiversité dans la zone concernée, seule une très faible majorité a voté pour la préservation de ce « poumon vert ».

Si ce partenariat n'avait pas existé, l'association aurait été dépassée par les événements. Rien que pour la conservation des parcelles de jardin, il n'y aurait même pas eu de référendum.

Même si ces constatations sont désagréables à entendre, elles correspondent à la réalité … malheureusement.

Dans une autre grande ville, les électeurs viennent de se prononcer en faveur de deux lotissements au détriment de deux ensembles de jardins. Là où les logements sont rares et chers, tout projet susceptible d'atténuer cette situation est accepté.

Là où il y a des chances de lancer des actions juridiques contre des projets, cela ne sera possible qu'avec l'aide de partenaires parmi les nombreuses organisations de protection de la nature.

Absorber les projets de protection de la nature et les initiatives sociales

Nous faisons déjà beaucoup en matière de protection des espèces, mais beaucoup ne suffit pas : il faut multiplier les efforts pour créer et entretenir des niches écologiques dans les aires de jardins.

L'orientation médiatique et communicative à ce sujet est également de plus en plus importante ; non seulement l'information en soi, mais aussi son actualisation permanente.

Sur quel site trouve-t-on déjà aujourd'hui une affiche telle que : « Lors de notre dernier comptage des hérissons au mois de mai, nous avons observé 34 spécimens ; comme nous pouvons partir d'un facteur « 5 » en ce qui concerne la population réelle, il y a 180 hérissons sur ce site, ce qui signifie 2 hérissons par parcelle et par locataire » ?

Partout où, dans le quartier ou dans l'environnement communal – y compris dans les écoles -, le thème de la biodiversité [… également pour les plantes] ou de sa préservation est abordé, nous devons être spontanément présents dans l'esprit de la population en tant qu'interlocuteur possible et partenaire éventuel.

Cette ouverture est également importante pour les initiatives sociales. Dans ce contexte, les efforts d'intégration des réfugiés sont actuellement au premier plan, mais l'éventail est très large et dépend aussi des conditions locales Y a- t- il par exemple un jardin d'enfants au coin de la rue qui cherche précisément un jardin pédagogique pour les enfants ?

Ouverture et circulation, … là où c'est nécessaire.

Le terrain où je jardine se compose de deux zones, séparées par une route. Cette route est aussi la voie de communication vers la forêt locale et qui est un espace de détente pour d'innombrables promeneurs.

Si cette route n'existait pas, il serait indispensable de traverser notre site : la liaison la plus courte entre deux points est et reste une ligne. Nous ne suscitons pas la sympathie du public si nos concitoyens doivent par exemple faire 800 mètres pour contourner un ensemble de jardins avant d'atteindre le terrain de sport, le cimetière ou la salle polyvalente.

Bien entendu, les passages ont des conséquences, surtout lorsqu'ils concernent des sites existant depuis des décennies : Clôtures, déchets, vandalisme et sécurité sont autant de défis à relever. Trouver une solution à ce

problème avec les autorités est la voie constructive, refuser catégoriquement le passage est contre-productif. Le soutien passif ou, mieux encore, actif de la population et de nos voisins directs est indispensable pour le maintien ou l'éventuel développement de nos sites.

Il en va de même pour les ouvertures. Dans le cadre d'un nouveau projet d'urbanisation, le service horticole de la ville, impliqué dans la planification, mettra en œuvre un « paysage de jardins » ouvert. Dans cette zone, il y aura des îlots de jardins. Il en résultera une zone ouverte et verte qui répondra aux besoins de détente des riverains. Par analogie avec le passage, de telles ouvertures posent des problèmes inconnus jusqu'à présent, non seulement pour les associations, mais aussi pour la commune, auxquels il faut répondre par de nouvelles solutions, car tout ce qui est nouveau ne peut ou ne doit pas toujours fonctionner immédiatement et de lui-même. Des adaptations à de nouvelles nécessités en sont inévitablement la conséquence.

Insister sur la tradition des « gated communities » en tant que droit coutumier est sans espoir et ne génère que de la résistance de la part de la collectivité.

Déconstruction conséquente en cas d'abandon de la parcelle

Si nous voulons nous opposer de manière crédible aux constructions, nous devons d'abord montrer nous-mêmes que nous limitons au maximum les constructions et l'imperméabilisation dans nos sites, c'est-à-dire que nous les réduisons souvent.

Actuellement, de plus en plus- et cela continue- des maisons de jardin se transforment en résidences de vacances dans l'opinion publique et dans les médias – et c'est la seule chose qui compte.

Il est décourageant de constater que de grands services horticoles municipaux imposent désormais des conditions de démolition lors du changement de locataire : les associations ont perdu l'initiative il y a des décennies déjà ; nous devons impérativement la retrouver.

Il est avant tout nécessaire de revenir à la modération en matière de construction afin d'éviter les conflits entre l'association et les membres trop engagés dans leur désir de construction : Les conflits ne se terminent pas devant les tribunaux à cause d'un « chardon » enlevé tardivement, mais presque exclusivement à la suite d'infractions aux directives de construction, etc.

Répartition des grandes parcelles avant la réattribution

Compte tenu tant de l'excédent persistant de la demande pour obtenir une parcelle que de la jeune génération destinée à prendre la relève qui est de plus en plus sollicitée sur le plan professionnel, il faudrait – si les conditions de départ sont réunies – démolir les anciennes maisons de jardin et diviser les grandes parcelles.

Les nouvelles parcelles ainsi réduites doivent être louées de préférence uniquement avec des abris de jardin appartenant à l'association ou définis avec précision.

Développer et mettre en œuvre des concepts d'aménagement et d'entretien

Malheureusement, je ne connais aucune association qui dispose d'un concept d'aménagement à long terme. Cette exigence prend de plus en plus d'importance au fur et à mesure que, entre autres, les arbustes indigènes et les « éco-niches » gagnent en importance pour la protection des espèces.

Un tel concept doit également tenir compte du nombre croissant de changements de locataires. Avec le départ de la génération du « baby-boom », les rapports de fermage qui duraient depuis des décennies disparaissent [malheureusement …].

De même, l'entretien des installations et des bâtiments communautaires est souvent réactif. Je ne connais pas de concepts d'entretien proactifs. Plus nos sites existent longtemps, plus le temps « use » les bâtiments, les clôtures, les chemins ou encore les haies.

Tous ces objets et leur état déploient leurs effets sur l'apparence que donne le site.

Assurer une priorité aux espaces communs

Sur la base de ma propre expérience, je peux constater que le temps de travail par mètre carré de surface de jardin est à peu près équivalent à celui que je dois consacrer à une exécution soigneuse des « corvées » à l'extérieur ou à proximité de notre parcelle [à nouveau par mètre carré …].

Ce point est majoritairement sous-estimé dans les délais impartis aux tâches collectives. Ici aussi, ce n'est pas la parcelle entretenue qui est représentative de l'aire de jardins et de la bienveillance de tiers, mais l'image globale.

En première instance, nous tous ne sommes pas locataires d'une parcelle, mais membres d'une association. Ce n'est que grâce à l'existence de l'association et à la surface qu'elle prend en location qu'une parcelle individuelle peut être mise à la disposition d'une personne individuelle comme lieu de retraite dans la verdure.

Imposer des critères d'attribution des parcelles

Les parcelles ne doivent être attribuées qu'aux personnes qui se qualifient pour devenir membres d'une association.

Sans période d'essai, cela ne pourra pas aboutir à un résultat objectif. Ce n'est qu'après une année de « candidature » qu'un contrat de location à durée indéterminée devrait être proposé.

D'innombrables déceptions pourraient ainsi être évitées.

Malheureusement, en raison de la forte demande et de l'attrait de cabanes de jardin surdimensionnées, l'habitude s'est répandue – malgré les nombreuses barrières judicieuses développées par les comités d'association avisés – que le locataire précédent participe de manière déterminante à la décision de savoir qui doit reprendre sa parcelle et la cabane de jardin … en fonction du montant de l'acompte.

Il faut mettre un terme à cette pratique.

Remarque : il est nettement plus facile pour une régie immobilière externe de mettre cela en œuvre que pour un président qui a en face de lui une personne qui a été voisin de parcelle depuis des décennies, ce qui souligne à nouveau combien il peut être judicieux d'opter pour une externalisation des tâches administratives.

Adaptations du droit d'utilisation pour les parcelles

Là où de nouvelles aires de jardins sont créées, principalement en remplacement de surfaces existantes, les associations de taille raisonnable ont la possibilité de renoncer à des contrats de sous-location pour les parcelles et de lier un droit à l'utilisation horticole d'une surface à définir à l'affiliation à l'association. On évite ainsi le lien malheureux entre le droit de fermage et le droit d'association et on évite aussi en conséquence la problématique des « fermiers », qui ne se laissent pas intégrer dans l'association, comme il n'y a plus que des membres.

Certes, l'exploitation d'une telle option n'est possible que très lentement et présuppose des conditions particulières, notamment en ce qui concerne le service municipal des espaces verts compétent, qui représente la plupart du temps le propriétaire du terrain.

Encadrement des nouveaux membres

Les nouveaux membres sont généralement laissés seuls avec un tas de documents et l'indication de demander s'il y a quelque chose qu'ils ne comprennent pas ou qu'ils souhaitent modifier.

Cela ne suffit manifestement pas : Les nouveaux membres ayant des connaissances limitées de la langue du pays sont ainsi dépassés. Il est compréhensible qu'en matière de jardinage, ils se réfèrent d'abord à ce qu'ils ont appris dans leur espace culturel.

Même si les restrictions linguistiques disparaissent, nous devons nous occuper de manière approfondie de l'introduction des « nouveaux » et, lorsque des membres expérimentés sont disponibles, il est judicieux de leur confier de telles tâches d'encadrement.

Si, en tant que nouveau venu, on a acheté une « émeraude thuya » dans la jardinerie la plus proche et qu'on n'apprend qu'après des semaines, lors d'une visite d'inspection des jardins, que sa plantation est interdite à Zurich, le conflit est programmé d'avance.

Critères de délimitation

En Suisse, nous avons des milliers d'aires de jardins « sauvages », rien que dans notre petite ville, il y a une grande zone et au moins trois petites zones.

De chaque côté de l'autoroute qui traverse notre localité se trouve également un soi-disant ensemble de jardins. L'image que donnent ces « jardins » fait pitié. De telles zones, devant lesquelles passent chaque jour des milliers de personnes, déterminent la formation de l'opinion, que nous le voulions ou non.

Le fait que ces « associations » ne fassent pas partie de notre fédération n'est pas transmissible, comment le serait-il ?

Sur ce point, nous devons développer des critères de délimitation. Pour cela, il faut définir des normes et les mettre en œuvre progressivement.

Parallèlement à la mise en œuvre, celle-ci doit être accompagnée de contenus de communication appropriés.

De même, les sites eux-mêmes doivent faire référence à ces normes dans leurs interfaces avec le public.

C'est la seule façon de créer des signes distinctifs et de permettre une différenciation par nos concitoyens.

Le mouvement des jardins familiaux et de nombreuses associations sont actifs depuis plus de cent ans, notre fédération fêtera son centenaire en 2025.

Grâce à cent ans d'expérience, nous devrions être en mesure de nous adapter avec succès aux changements des conditions générales et à une concurrence nettement plus forte en matière d'utilisation des sols.

Note 1 :

L'auteur se sent obligé d'utiliser le masculin générique et vous prie de comprendre que, pour des raisons d'âge, il souhaite renoncer aux astérisques de genre.

Note 2 :

Cet article n'est pas une prise de position de la FSFM| FSJF, il reflète uniquement les opinions personnelles de l'auteur.

Autriche : Le jardin adapté au climat est à la mode

Fritz Hauk
Vice-président de la fédération centrale des jardiniers associés d'Autriche

Il est de plus en plus évident que la durabilité et la biodiversité ne sont pas les seules exigences dans nos jardins, mais qu'il faut également tenir compte du changement climatique en cours, notamment au niveau des plantations. Il y a encore assez d'eau en Autriche, mais nous voyons déjà des problèmes dans l'agriculture.

Les conseils suivants sont des recommandations générales qui seront particulièrement pertinentes dans le contexte du changement climatique qui s'annonce. Dans votre travail au jardin, vous devriez essayer de voir les liens qui existent dans le cycle de la nature, car vous serez alors suffisamment flexible pour relever de nouveaux défis.

Pour que vos plantes puissent pousser en bonne santé, il est indispensable qu'elles aient des besoins en lumière et un sol adaptés à leur espèce, afin d'être armées contre le stress climatique. Cela se lit bien, mais vous devriez veiller, surtout dans les situations extrêmes qui commencent, à ce que le choix des plantes soit tout à fait « méditerranéen », mais surtout à ce que vous fassiez attention à ce qui a encore l'air sain dans les jardins et la nature de votre environnement et que vous introduisiez l'une ou l'autre de ces plantes dans votre jardin.

Voici quelques conseils supplémentaires pour votre jardin :

- Les étés extrêmement secs provoquent un stress chez de nombreuses plantes, ce qui entraîne souvent un arrêt de la croissance. Les symptômes peuvent être les suivants : Les boutons floraux ne s'épanouissent pas, les fruits tombent avant d'être mûrs, les plantes vivaces meurent prématurément. Les plantes peuvent mieux faire face au stress de la sécheresse si elles sont suffisamment arrosées à intervalles plus longs. La formation de racines profondes est favorisée par des arrosages moins fréquents. En pratique, il est préférable d'arroser abondamment à intervalles plus longs que de répandre un peu d'eau dans le jardin tous les jours.

- En cas de vent et de fortes pluies, le sol non recouvert de végétation s'érode et s'envase. Pour le protéger, il faut soit installer de la vé-

gétation, soit une autre couche de protection. La meilleure protection est offerte par une couverture végétale (plantes couvrant le sol, engrais verts). Là où une couverture végétale n'est temporairement pas possible (p. ex. potager, parterre de fleurs d'été), le sol peut être recouvert d'un paillis (p. ex. feuilles mortes, herbe coupée, bois haché, écorce).

- La plantation d'arbres à feuilles caduques dans nos jardins est très tendance. Les arbres assurent l'ombre et le refroidissement par évaporation en été, et laissent entrer la lumière en hiver. Ils fixent le CO^2, ralentissent le vent, produisent de l'oxygène et agissent comme un filtre efficace contre les poussières fines. Les arbres à feuilles caduques sont irremplaçables pour un cadre de vie agréable à l'avenir.

- A l'avenir, notre rapport à l'eau sera également plus important. C'est pourquoi il est recommandé depuis longtemps déjà de récupérer l'eau de pluie des toits et de l'utiliser pour l'arrosage du jardin. Il est également possible d'utiliser l'eau pour un biotope humide ou de la laisser s'infiltrer dans le jardin, là où on le souhaite. L'imperméabilisation des surfaces, par exemple au niveau des chemins, des gouttières ou des terrasses, doit être évitée dans la mesure du possible. En principe, l'arrosage doit être adapté aux besoins des plantes. Les plantes ont des besoins différents en eau d'arrosage, il est donc préférable d'alimenter les zones du jardin individuellement plutôt que de tout mouiller uniformément.

- Enfin, il s'agit aussi de « lutter contre les mauvaises herbes », ce qui doit être fait de manière très sélective. De nos jours, les plantes sauvages peuvent tout à fait être tolérées et intégrées dans l'aménagement du jardin, une nouvelle vague de jardinage est en train de naître. Une surface couverte d'herbes sauvages est en tout cas préférable à une surface sans végétation – elle est précieuse non seulement pour le sol, mais aussi pour les insectes.

Vous l'avez peut-être remarqué, la tendance est au retour au jardin naturel, un jardin avec des arbustes, des plates-bandes pleines de fleurs et de légumes, où au moins un arbre fait de l'ombre et pas seulement un maigre auvent, un jardin plein de plantes qui non seulement survivent à une longue période sans soins intensifs, mais qui sont aussi belles.

Allemagne : Modernisation d'une association de jardins familiaux, transformation innovante d'un ancien site

Joschka Meyer
Photographe Roger Gloszat

En raison de la croissance de la ville de Hambourg, les associations de jardins familiaux doivent malheureusement aussi sacrifier des surfaces pour permettre la construction de nouveaux logements. Mais comme souvent, les changements ont aussi des aspects positifs et ce sont surtout les anciennes associations de jardins familiaux qui peuvent profiter de telles mesures.

C'est le cas à Veddel, un quartier de Hambourg entouré par la Norderelbe et la Süderelbe. L'association de jardins familiaux « Unsere Scholle » e. V. – 716 -, a dû céder ici quelques-uns de ses terrains pour de nouveaux logements locatifs. Mais grâce à d'habiles négociations lors de la « table ronde » et à une ville qui a un intérêt fondamental à préserver les jardins familiaux au centre-ville, un ensemble très ouvert et moderne a vu le jour sur les rives du canal Amsinck. Les anciennes tonnelles qui ne méritaient pas d'être conservées ont été éliminées par la ville, de grandes parcelles ont été divisées et remembrées afin de redonner au plus grand nombre l'accès à un jardin familial. L'ensemble de l'association a reçu de nouvelles conduites d'eau et même d'électricité et une nouvelle maison associative est également fournie par les pouvoirs publics.

L'ensemble du site est resté rectangulaire, mais le parcellaire au sein de l'association est très créatif et se compose de différentes formes géométriques. L'absence de clôture entre les différentes parcelles fait qu'il est presque impossible pour les promeneurs de voir où passent les limites entre les parcelles. De cette manière, il existe de beaux et vastes axes de vue sur plusieurs parcelles et le sentiment d'une communauté associative est visuellement renforcé. Un grand et large chemin principal, scintillant de la nacre des coquilles de moules utilisées dans le revêtement du chemin, traverse l'ensemble de l'espace vert, dans lequel l'association de jardins familiaux a été intégrée de manière harmonieuse. Des bancs invitent à la détente et une aire de jeux accessible au public, entretenue par l'association, donne également aux non-membres le sentiment d'être les bienvenus. Les nombreux types de tonnelles, peintes dans différentes couleurs, illustrent cette mosaïque colorée de personnes qui gèrent ensemble une association. Les espaces verts publics ainsi que les espaces communs de l'association doivent faire l'objet d'un entretien extensif proche de la nature, ce qui permet de créer des prairies d'herbes longues et de fleurs. Une « bande d'acceptation » est fauchée le long des chemins et des limites de parcelles. Celle-ci signale que la surface est soumise à un entretien régulier. De plus, l'entretien de la haie de l'association est indépendant de la date de fauche et l'utilisation des chemins n'est pas entravée par les plantes de prairie couchées. Les espaces verts utilisés de manière plus intensive doivent être aménagés sous forme de pelouse fleurie en gravier, ce qui correspond à l'utilisation d'une pelouse ordinaire, mais avec une fonction écologique nettement plus élevée.

Suède : Årstafältet

Ulrika Flodin Furås

Rédactrice en chef du magazine Koloniträdgården

Årstafältet est la plus jeune zone de lotissement de Stockholm et, en plus d'une centaine de lotissements, il y a aussi des zones communes et des jardins qui sont entretenus par les jardiniers associés.

Juste à l'extérieur de la ville de Stockholm, entre deux banlieues et les salles des fêtes de la ville, un grand terrain est en train d'être aménagé en un tout nouveau quartier et un grand parc est prévu à côté. Le jardin familial d'Årstafältet fait partie de ce futur parc.

En tant qu'élément du parc, la zone de jardins familiaux elle-même a été conçue par des architectes paysagistes. Les clôtures sont peintes en vert clair et les chemins de gravier qui les séparent forment un arc de cercle qui rend la zone plus vivante. De nombreux exploitants de jardins familiaux sont présents sur les parcelles, arrosant et entretenant les potagers et les plates-bandes. Cette année, le printemps est tardif ici à Stockholm et il est urgent de tout remettre en ordre avant le début de la saison estivale.

Le fait que la zone des jardins familiaux ait été planifiée dans le cadre d'un parc signifie qu'elle a plus de fonctions qu'une simple zone de jardins familiaux et qu'une maison associative. Il y a également un jardin potager avec des variétés anciennes, un verger de fruits et de baies, un jardin de santé, six prairies et des vergers, tous avec des thèmes différents. À l'intérieur des vergers, des bancs permettent aux passants de s'asseoir. Le voisinage doit se sentir invité.

„De plus en plus de gens viennent chez nous », déclare Lisa Borgh, présidente de l'association, *« ils se promènent et trouvent que c'est agréable ». Ce sont surtout les habitants des quartiers voisins, Årsta et Östberga, qui viennent ici.*

Dans la maison associative conçue par l'architecte, il y a également des tables en bois avec des bancs où les habitants du quartier sont invités à s'asseoir.

Lorsque la colonie d'Årstafältet a été inaugurée en 2003, elle était située à une autre extrémité du champ d'Årsta, mais lorsque ce site a été exploité en 2018, la colonie a été déplacée à son emplacement actuel. Le district a contribué à faire en sorte que les jardins familiaux et les plantes puissent suivre.

Dans le cadre du déménagement vers le nouveau site, l'administration de notre district a souhaité que nous disposions également d'un jardin patrimonial, d'un jardin de baies, d'un jardin de santé et d'un verger avec des prés, ce qui est inclus dans notre accord avec la municipalité et c'est nous, les jardiniers associés, qui nous en occupons.

Le terrain est loué par la municipalité et il est important que les jardins familiaux soient entretenus. Nos relations avec l'administration du district sont bonnes, dit Lisa, nous avons un bon dialogue.

Le fait que tant de zones soient gérées par les jardiniers associés signifie qu'il existe de nombreux groupes différents dans lesquels ils peuvent s'impliquer Il y a un petit groupe de jardiniers associés qui sont très actifs, d'autres qui le sont

plus ou moins et d'autres encore qui ne font pas grand-chose. Mais il y a de plus en plus de jardiniers associés actifs, je pense, et c'est amusant.

Dès le début, en 2003, nous avons invité le public à nos marchés », poursuit Lisa, *« et maintenant nous avons aussi des cafés populaires tous les quinze jours pendant l'été. Les cafés demandent beaucoup de travail, toute la journée avant est utilisée pour faire de la pâtisserie et d'autres préparations. On peut être épuisé, mais quand on voit la joie des visiteurs, on est très heureux.*

Elle ajoute que les marchés et les cafés sont un moyen de collecter des fonds pour l'organisation, qui a notamment financé la maison associative.

« Mais il est également important que nous, les jardiniers associés, fassions des choses amusantes ensemble. C'est aussi un plaisir de se rencontrer entre générations. Dans le groupe du café, par exemple, le plus jeune a huit ans et le plus âgé 80 ans.

Si elle participe à l'association de jardins familiaux Årstafältet, c'est parce qu'elle veut faire des choses qui rendent les autres heureux.

« Je ne veux pas seulement être membre d'une association. Pour moi, le réseau social d'une association est très important. Faire des choses ensemble. Nous partageons un intérêt, une culture, et en même temps nous avons un échange social. »

Elle revient sur les activités du café et parle des retraités qui viennent y prendre un café.

»Ils nous disent combien ils aiment notre café et quand il est terminé, ils disent qu'ils ont hâte d'être au prochain. On fond alors de joie et de bonheur. »

L'association dispose également d'un potager communautaire où elle cultive des légumes qui sont vendus sur les marchés. L'association fait également

partie d'un réseau d'associations de jardins familiaux au sud de Stockholm. Ce réseau organise des conférences gratuites pour toute personne disposant d'un jardin familial dans l'une des associations du réseau.

Faits :
Årstafältets kolonilförening a été inauguré en 2003 et est donc la plus jeune association de jardins familiaux de Stockholm. L'association est située sur

un grand terrain situé entre plusieurs banlieues de Stockholm. Certaines parties du terrain sont en train d'être aménagées en logements et, en raison de cette exploitation, l'association a été déplacée en 2018 d'une partie d'Årstafältet à son emplacement actuel. La zone compte 94 parcelles, dont 64 sont des chalets et 30 des parcelles de culture.

La zone comprend six prairies qui sont également des vergers, un jardin patrimonial avec des légumes classiques et un verger de fruits et de baies, dont une partie est un jardin de santé pour la rééducation.

Årstafältet organise régulièrement des marchés et des cafés pour le public.

www.arstafaltetskoloniomrade.se

Suède : L'association de jardins familiaux de Nordmaling

Nomination pour le diplôme concernant des activités sociales

La société de jardins familiaux de Nordmaling est située à Nordmaling, un village au nord de la Suède, près d'Umeå. L'ensemble a été créé suite à la proposition d'un citoyen au conseil municipal en 2016. L'association a été créée, a signé un contrat avec le conseil en 2017 et en 2018, les premiers détenteurs de parcelles ont commencé à travailler, à cultiver des légumes et des fleurs.

Ce qui est unique avec ce nouvel ensemble de jardins familiaux, c'est que les initiateurs avaient déjà leurs propres jardins et donc des possibilités pour cultiver la terre. Leur objectif était que toute personne, qui le souhaite, puisse avoir la possibilité de s'adonner à la culture, mais ils voulaient répandre aussi la joie de la culture, des connaissances, la joie de la communauté, etc. aux jeunes, aux immigrants, aux personnes âgées et aux autres curieux. La première année, 10 parcelles ont été labourées. La deuxième année, le nombre de parcelles a été doublé !

Bien que l'association n'existe que depuis cinq ans, ses membres ont déjà réussi à atteindre le premier niveau du certificat environnemental de la Fédération suédoise des jardins familiaux, qui inclut entre autres le jardinage durable et biologique, la diffusion des connaissances et la promotion de la biodiversité. L'un de ses membres est également actif dans la diffusion de ce certificat en tant qu'ambassadeur du programme.

L'association de jardins familiaux organise des journées de travail en commun, achète des plantes en pots, des plants de pommes de terre et des graines en lots plus importants afin d'obtenir un meilleur prix pour les membres. Grâce à des contacts et à quelques discussions simples, l'association a reçu des outils, des ustensiles, des tables/chaises, des plantes, des engrais, des réservoirs d'eau, etc. sponsorisés par des entreprises locales. L'association organise des marchés de récolte, des conférences et est, dans la région, toujours « ouverte » tous les week-ends pendant la saison.

Les jardins familiaux sont devenus un lieu de rencontre au-delà de toutes les frontières imaginables ! C'est pourquoi la Fédération suédoise des jardins familiaux souhaite proposer la candidature de la société de jardins familiaux de Nordmaling pour recevoir un diplôme concernant des activités sociales.

PAYS	FEDERATION	ADRESSE	TEL/ FAX / EMAIL
Allemagne	Bundesverband Deutscher Gartenfreunde e.V.	Platanenallee 37 D - 14050 BERLIN	Tél. 0049/30-30 20 71-40/41 Fax. 0049/30-30 20 71 39 émail : bdg@kleingarten-bund.de Internet : www.kleingarten-bund.de
Autriche	Zentralverband der Kleingärtner und Siedler Österreichs	Simon-Wiesenthal-Gasse 2 A- 1020 WIEN	Tél. 0043/1-587 07 85 Fax. 0043/1-587 07 85 30 émail : zvwien@kleingaertner.at Internet. www.kleingaertner.at
Belgique	Tuinhier vzw	Ieperseweg 87 B - 8800 Rumbeke-Beitem	Tél. 0032/499 68 00 08 émail : info@tuinhier.be Internet : www.tuinhier.be
Danemark	Kolonihaveforbundet	Smedeholm 13 C DK - 2730 HERLEV	Tél. 0045/3 828 8750 Fax. 0045/3 828 8350 émail : info@kolonihave.dk Internet : www.kolonihave.dk
Finlande	Suomen Siirtolapuutarhaliitto ry	Pengerkatu 9 B 39 FI - 00530 HELSINKI	Tél. 00358/ 103213540 émail : info@siirtolapuutarhaliitto.fi Internet : www.siirtolapuutarhaliitto.fi
France	Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs	86 bis rue Amelot F - 75011 PARIS	Tél. 0033/ 1-45 40 40 45 Fax. 0033/ 1-45 40 78 90 émail : contact@jardins-familiaux.asso.fr Internet : www.jardins-familiaux.asso.fr
Grande-Bretagne	The National Allotment Society	O'Dell House/Hunters Road GB - CORBY Northhamptonshire NN17 5JE	Tél. 0044/ 1536 266 576 Fax. 0044/ 1536 264 509 émail : natsoc@nsalg.org.uk Internet : www.nsalg.org.uk
Japon	Association for Japan Allotment Garden	4-27-20 Honmachi-higashi, Chuo-ku, Saitama-shi Saitama Prefecture 338 -0003 Japan	Tél. 0081 904754 2136 Fax : 003 3266 0667 émail : ick05142@nifty.com http ://homepage3.nifty.com/ikg-kem/
Luxembourg	Ligue Luxembourgeoise du Coin de Terre et du Foyer	97, rue de Bonnevoie L - 1260 LUXEMBOURG	Tél. 00 352/ 48 01 99 Fax. 00 352/ 40 97 98 émail : liguectf@pt.lu Internet : www.ctf.lu
Norvège	Norsk Kolonihageforbund	Postboks 1247 Vika N - 0110 OSLO	émail : forbundet@kolonihager.no Internet : www.kolonihager.no
Pays-Bas	AVVN Samen natuurlijk tuinieren	Vogelvlinderweg 50 NL - 3544 NJ UTRECHT	Tél. 0031/ 30 670 1331 émail : info@avvn.nl Internet : www.avvn.nl
Suède	Koloniträdgårdsförbundet	Ringvägen 9E SE - 11823 STOCKHOLM	Tél. 0046/ 8 556 930 80 Fax. 0046/ 8-640 38 98 émail : kansli@koloni.org www.kolonitradgardsforbundet.se
Suisse	Schweizer Familiengärtnerverband	Libellenweg 5 CH - 3250 LYSS/BE	Tél. 0041/32 384 71 23 0041/79 251 26 43 mariann.baschnonga@startbereit.ch Internet : www.familiengaertner.ch www.jardins-familiaux.ch

Fédération Internationale des Jardins Familiaux association sans but lucratif

Adresse : 20, rue de Bragance,
L – 1255 Luxembourg

La Fédération Internationale en ligne :
www.jardins-familiaux.org

CONSEIL D'ADMINISTRATION :
Dirk SIELMANN (D) ; président de la Fédération Internationale des Jardins Familiaux
Wilhelm WOHATSCHEK (A) ; président du conseil d'administration
Daniel CAZANOVE (F) ; Peter RØNNING-BÆK (DK) ; membres
Ruud GRONDEL (NL) trésorier
Sylvia WOHATSCHEK (A) ; secrétaire générale

REVISEURS DE CAISSE : Erik SCHAUWVLIEGE (B) ; Pertti LAITILA (FI) ; Otmar Halfmann (CH)

REVISEUR SUPPLEANT : Phil GOMERSALL (GB) ;

ASSEMBLEE GENERALE : Les fédérations de l'Allemagne, de l'Autriche, de Belgique, de Danemark, de Finlande, de France, de la Grande-Bretagne, du Japon, de Luxembourg, de Norvège, des Pays-Bas, de Suède et de Suisse

TRAIT D'UNION est édité par la Fédération Internationale des Jardins Familiaux a. s. b. l. et paraît trois fois par an.

Rédaction : Malou WEIRICH et Sylvia WOHATSCHEK, Fédération Internationale des Jardins Familiaux

Distribution : par E-Mail de la Fédération Internationale des Jardins Familiaux

Conception et réalisation : Zentralverband der Kleingärtner und Siedler Österreichs

Layout/DTP : Werbegrafik-Design Karin Mayerhofer, BeSch, Ing. Beate Scherer

Source de photos : Adobe Stock, par les fédérations d'Allemangne, Suède et Suisse, Fédération Internationale

Date : Juin 2023